

DÉCLARATION LIMINAIRE

Conseil National de l'Action Sociale du 04 juillet 2019

Madame la Ministre,

Madame la Secrétaire Générale, Mesdames, Messieurs,

Le projet de loi de transformation de la fonction publique est en cours de discussion au parlement. Le 09 mai 2019, à l'appel de **FORCE OUVRIÈRE** et de toutes les organisations syndicales représentatives de la fonction publique, les fonctionnaires et agents publics étaient appelés à cesser le travail et à manifester. Plusieurs milliers d'agents se sont mobilisés et nous allons continuer, à tous les niveaux, de mettre la pression sur le gouvernement pour obtenir le retrait du projet de loi.

Ce projet de loi remet en cause l'emploi statutaire et affaiblit délibérément le syndicalisme. Il remet en cause des pans entiers de nos missions par des fusions d'instances de dialogue social et de juridictions dont le but n'est véritablement pas une volonté de performance mais d'économies et de contrôle des représentants légaux des agents ...

C'est une volonté délibérée d'asservissement des agents au profit du lobbying !

FORCE OUVRIÈRE DÉFEND BEC ET ONGLES LE STATUT GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES !!!

La volonté manifeste de ce gouvernement, à vouloir précariser la fonction publique, en favorisant le recrutement d'agents contractuels en lieu et place de recrutements de fonctionnaires, doit être combattu avec force.

Par ailleurs, la future réforme des régimes de retraite, par la transformation de la retraite par répartition en un régime universel par point, viendra aggraver le niveau de pension de nos futurs retraités.

Le rendez-vous salarial du 02 juillet 2019, organisé par les ministres de la fonction publique, Messieurs DARMANIN et DUSSOPT, est venu confirmer, pour ceux qui en doutaient encore, que ces derniers n'ont rien à faire des fonctionnaires, des agents publics et de leurs familles, par le maintien du gel du point d'indice et ce ne sont pas les quelques mesurette...

... Maintien de la GIPA, nouvelle tranche du CESU, revalorisation de 5% de la participation de l'employeur au CESU et, cerise sur le gâteau : revalorisation de l'indemnité de remboursement des indemnités de repas de 15,25 € à 17,50 €, **13 ans après la dernière revalorisation !!!**

... IMPRESSIONNANT !!!

Le mépris affiché par ce gouvernement est aujourd'hui poussé à l'extrême, avec notamment une tentative de fiscalisation des aides sociales, par l'application d'une TVA sur une prestation individuelle, la PIM (1,26 € par repas). Quel positionnement étonnant alors que nous nous situons dans une harmonisation tarifaire. Il nous semble que l'état-employeur cherche à reprendre pour partie ce qu'il a consenti à octroyer.

VOS AGENTS NE DEMANDENT PAS L'AUMÔNE !!!

L'Union **FO Justice** continuera de combattre la politique salariale menée par ce gouvernement, qui ne cherche que la division des agents, par une politique d'individualisation des rémunérations. L'une des premières preuves en est « l'oubli » du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), à destination des personnels des corps communs de catégorie B et C, au titre de l'année 2018 ; oubli qui ne sera que partiellement réparé vers la fin de l'été suite à la pression des organisations syndicales.

Concernant l'action sociale ministérielle, l'**Union FO Justice** souhaite attirer votre attention sur la situation alarmante des agents prochainement affectés en Île-de-France et notamment sur Fleury-Mérogis. En effet, le bailleur social RLF et la collectivité de la mairie, se retrouvent dans l'incapacité de proposer une offre de logement suffisante, pour faire face à l'afflux de ces nouveaux collègues.

Cette situation dramatique sera aggravée par une affectation, en pleine période estivale, alors même que les administrations fonctionnent au ralenti.

QUELLE ABERRATION !!!

Il ne faut pas s'étonner de la fuite des agents et de la souffrance engendrée par cette situation !!!

A l'aube des grands départs en vacances, et au vu du climat dans les services, il est important de permettre aux agents et à leurs familles de pouvoir bénéficier d'une action sociale forte.

Pour l'**Union FO Justice**, il est primordial de pouvoir leur proposer une offre de séjours vacances diversifiée et de qualité adaptée à leurs besoins, y compris pour les agents d'Outre-mer.

Pour terminer, l'**Union FO Justice** tient à remercier les membres du bureau de l'ASMJ pour leur investissement au service des personnels de notre ministère. En effet cette année, plus d'une dizaine de manifestations sont proposées par notre association sportive ministérielle et ceci sur l'ensemble du territoire national. L'ASMJ commence même à être reconnue au niveau interministériel pour la qualité de l'organisation de ses événements, certains SRIAS voulant même s'appuyer sur nos bénévoles pour organiser des événements sportifs.

Néanmoins l'**Union FO Justice** souhaite alerter les différentes directions de ce ministère afin qu'elles facilitent la participation des agents à ces événements, car malheureusement encore trop souvent certaines directions brandissent la nécessité de service pour refuser la participation d'agents aux manifestations sportives.

De plus, au-delà de l'aspect organisationnel d'événements sportifs, les aides de 30 euros à la pratique du sport pour les fonctionnaires explosent cette année 2019 passant de 1237 aides accordées en 2018 à plus de 2450 dossiers à ce jour. Et pourtant, on ne peut pas dire que les dirigeants de notre ministère contribuent au développement de cette belle association ministérielle.

L'association n'a toujours pas de moyen de communication direct avec les agents de ce ministère (pas de boîte mail justice) malgré les demandes répétées !!!

Pourtant une autre association, l'ASCMJ, association locale de l'administration centrale en bénéficie ?!!

Comprendra qui pourra !!!

De plus, nous venons d'apprendre, à la veille de ce CNAS, que le ministère avait décidé de procéder à un déménagement des locaux de cette association. Pour remercier nos bénévoles de leurs investissements et pour faire briller notre ministère au niveau sportif, vous avez décidé, **sans consultation du bureau de l'ASMJ**, de leur imposer un local dans les sous-sols du bâtiment de la rue Charles Fourier en réduisant de plus de la moitié la surface des locaux (20m² contre 49m² actuellement).

Alors que l'**Union FO Justice** souhaite mettre en lumière le travail de l'ASMJ, le ministère a décidé de les placer dans les catacombes ou pire dans un trou à rats et cela nous ne l'accepterons pas !!!

Contribuer à l'action sociale, c'est contribuer au bien-être de tous les agents !!!

Les représentants de l'**Union FO Justice**
au Conseil National de l'Action Sociale